Revue des Sciences humaines et sociales, Lettres, Langues et Civilisations

ISSN
(E) 2958-2814
(P) 3006-306X

Numéro 8, Octobre 2024

Université Alassane Ouattara
UFR Communication Milieu et Société

revue.akiri-uao.org

REVUE AKIRI
Revue des Sciences Humaines et Sociales, Lettres, Langues et Civilisations

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

Site web: https://revue.akiri-uao.org/

E-mail : revueakiri@gmail.com

Editeur

UFR Communication, Milieu et Société

Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

UAO
Université Alassane Ouattara

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

INDEXATIONS INTERNATIONALES

Pour toutes informations sur l'indexation internationale de la revue ***AKIRI***, consultez les bases de données ci-dessous :

auréHAL
accès aux données de référence de HAL

https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/398946

Mir@bel
"(RE) CUEILLIR LES SAVOIRS"

https://reseau-mirabel.info/revue/15150/Akiri

Scientific Journal Impact Factor

http://sjifactor.com/passport.php?id=23334

ORCID

https://orcid.org/0009-0002-6794-1377

AJOL
AFRICAN JOURNALS ONLINE

https://www.ajol.info/index.php/akiri

IPIndexing
Indexing Portal

https://ipindexing.com/journal-details/AKIRI-(Revue-des-sciences-humaines-et-sociales,-lettres,-langues-et-civilisations)/2360

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

REVUE ELECTRONIQUE

AKIRI

Revue Scientifique des Sciences humaines et sociales, Lettres, Langues et Civilisations
E-ISSN 2958-2814 (Online ou en Ligne)
I-ISSN 3006-306X (Print ou imprimé)

Equipe Editoriale

Coordinateur Général : BRINDOUMI Kouamé Atta Jacob
Directeur de publication : MAMADOU Bamba
Rédacteur en chef : KONE Kiyali
Chargéde diffusion et de marketing : KONE Kpassigué Gilbert
Webmaster : KOUAKOU Kouadio Sanguen

Comité Scientifique

SEKOU Bamba, Directeur de recherches, IHAAA, Université Félix Houphouët-Boigny
OUATTARA Tiona, Directeur de recherches, IHAAA, Université Félix Houphouët-Boigny
LATTE Egue Jean-Michel, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
FAYE Ousseynou, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop
GOMGNIMBOU Moustapha, Directeur de recherches, CNRST,
ALLOU Kouamé René, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny
KAMATE Banhouman André, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny
ASSI-KAUDJHIS Joseph Pierre, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
SANGARE Abou, Professeur titulaire, Université Peleforo Gbon Coulibaly
SANGARE Souleymane, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
CAMARA Moritié, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
COULIBALY Amara, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
NGAMOUNTSIKA Edouard, Professeur titulaire, Université Marien N'gouabi de Brazzaville
KOUASSI Kouakou Siméon, Professeur titulaire, Université de San-Pedro
BATCHANA Essohanam, Professeur titulaire, Université de Lomé
N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Université Marien N'gouabi de Brazzaville
DEDOMON Claude, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
BAMBA Mamadou, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
NGUE Emmanuel, Maître de conférences, Université de Yaoundé I
N'GUESSAN Mahomed Boubacar, Professeur titulaire, Université Félix HouphouëtBoigny
BA Idrissa, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop
KAMARA Adama, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara
SARR Nissire Mouhamadou, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop
ALLABA Djama Ignace, Maître de conférences, Université Félix Houphouët-Boigny
DIARRASSOUBA Bazoumana, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara
TOPPE Eckra Lath, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara
M'BRA Kouakou Désiré, Maître conférences, Université Alassane Ouattara

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

Comité de Lecture

BATCHANA Essohanam, Professeur titulaire, Université de Lomé
N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Marien N'gouabi de Brazzaville
CAMARA Moritié, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
FAYE Ousseynou, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop
BA Idrissa, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop
BAMBA Mamadou, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
SARR Nissire Mouhamadou, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop
GOMGNIMBOU Moustapha, Directeur de recherches,
DEDOMON Claude, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
BRINDOUMI Atta Kouamé Jacob, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
DIARRASOUBA Bazoumana, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara
ALABA Djama Ignace, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara
DEDE Jean Charles, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara
BAMBA Abdoulaye, Maître de conférences, Université Félix Houphouët-Boigny
BAKAYOKO Mamadou, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara
SANOGO Lamine Mamadou, Directeur de recherches, CNRST, Ouagadougou
GOMA-THETHET Roval, Maître-Assistant, Université Marien N'gouabi de Brazzaville
GBOCHO Roselyne, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara
SEKA Jean-Baptiste, Maître-Assistant, Université Lorognon Guédé,
SANOGO Tiantio, Maître-Assistante, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle
ETTIEN N'doua Etienne, Maître-Assistant, Université Félix Houphouët-Boigny
DJIGBE Sidjé Edwige Françoise, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara
YAO Elisabeth, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara

Comité de rédaction

N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Marien N'gouabi de Brazzaville
KONÉ Kpassigué Gilbert, Maître-Assistant, Histoire, Université Alassane Ouattara
KONÉ Kiyali, Maître-Assistant, Histoire, Université Péléforo Gon Coulibaly
BAKAYOKO Mamadou, Maître de Conférences, Philosophie, Université Alassane Ouattara
OULAI Jean-Claude, Professeur titulaire, Communication, Université Alassane Ouattara
MAMADOU Bamba, Maître-Assistant, Histoire, Université Alassane Ouattara
TOPPE Eckra Lath, Maître de Conférences, Etudes Germaniques, Université Alassane Ouattara,
ALLABA Djama Ignace, Maître de Conférences, Etudes Germaniques, Université Félix Houphouët-Boigny,
KONAN Koffi Syntor, Maître de Conférences, Espagnol, Université Alassane Ouattara
SIDIBÉ Moussa, Maître-Assistant, Lettres Modernes, Université Alassane Ouattara
ASSUÉ Yao Jean-Aimé, Maître de Conférences, Géographie, Université Alassane Ouattara
KAZON Diescieu Aubin Sylvère, Maître de Conférences, Criminologie, Université Félix Houphouët-Boigny
MEITÉ Ben Soualiouo, Maître de Conférences, Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny
BALDÉ Yoro Mamadou, Assistant, FASTEF, Université Cheikh Anta Diop de Dakar
MAWA Miraille-Clémence, Chargée de cours, Université de Bamenda

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

Contacts

Site web: **https://revue.akiri-uao.org/**
E-mail : revueakiri@gmail.com
Tél. : + 225 0748045267 / 0708399420/ 0707371291

Indexations internationales :

Auré HAL : https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/398946

Mir@bel : https://reseau-mirabel.info/revue/15150/Akiri

Sjifactor: http://sjifactor.com/passport.php?id=23334

ORCID: https://orcid.org/0009-0002-6794-1377

AJOL: https://www.ajol.info/index.php/akiri

IPIndexing: https://ipindexing.com/journal-details/AKIRI-(Revue-des-sciences-humaines-et-sociales,-lettres,-langues-et-civilisations)/2360

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

PRESENTATION DE LA REVUE AKIRI

Dans un environnement marqué par la croissance, sans cesse, des productions scientifiques, la diffusion et la promotion des acquis de la recherche deviennent un impératif pour les acteurs du monde scientifique. Perçues comme un patrimoine, un héritage à léguer aux générations futures, les productions scientifiques doivent briser les barrières et les frontières afin d'être facilement accessibles à tous.

Ainsi, s'inscrivant dans la dynamique du temps et de l'espace, la revue « ***AKIRI*** » se présente comme un outil de promotion et de diffusion des résultats des recherches des enseignants-chercheurs et chercheurs des universités et de centres de recherches de Côte d'Ivoire et d'ailleurs. Ce faisant, elle permettra aux enseignants-chercheurs et chercheurs de s'ouvrir davantage sur le monde extérieur à travers la diffusion de leurs productions intellectuelles et scientifiques.

AKIRI est une revue à parution trimestrielle de l'Unité de Formation et de Recherches (UFR) : Communication, Milieu et Société (CMS) de l'Université Alassane Ouattara. Elle publie les articles dans le domaine des Sciences humaines et sociales, Lettres, Langues et Civilisations. Sans toutefois être fermée, cette revue privilégie les contributions originales et pertinentes. Les textes doivent tenir compte de l'évolution des disciplines couvertes et respecter la ligne éditoriale de la revue. Ils doivent en outre être originaux et n'avoir pas fait l'objet d'une acceptation pour publication dans une autre revue à comité de lecture.

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

PROTOCOLE DE REDACTION DE LA REVUE AKIRI

La revue ***AKIRI*** n'accepte que des articles inédits et originaux dans diverses langues notamment en allemand, en anglais, en espagnol et en Français. Le manuscrit est remis à deux instructeurs, choisis en fonction de leurs compétences dans la discipline. Le secrétariat de la rédaction communique aux auteurs les observations formulées par le comité de lecture ainsi qu'une copie du rapport, si cela est nécessaire. Dans le cas où la publication de l'article est acceptée avec révisions, l'auteur dispose alors d'un délai raisonnable pour remettre la version définitive de son texte au secrétariat de la revue

Structure générale de l'article :
Le projet d'article doit être envoyé sous la forme d'un document Word, police Times New Roman, taille 12 et interligne 1,5 pour le corps de texte (sauf les notes de bas de page qui ont la taille 10 et les citations en retrait de 2 cm à gauche et à droite qui sont présentées en taille 11 avec interligne 1 ou simple). Le texte doit être justifié et ne doit pas excéder 18 pages. Le manuscrit doit comporter une introduction, un développement articulé, une conclusion et une bibliographie.

Présentation de l'article :

- Le titre de l'article (15 mots maximum) doit être clair et concis. De taille 14 pts gras, il doit être centré.
- Juste après le titre, l'auteur doit mentionner son identité (Prénom et NOM en gras et en taille 12), ses adresses (institution, e-mail, pays et téléphones en italique et en taille 11)
- Le résumé (200 mots au maximum) présenté en taille 10 pts ne doit pas être une reproduction de la conclusion du manuscrit. Il est donné à la fois en français et en anglais (abstract). Les mots-clés (05 au maximum, taille 10pts) sont donnés en français et en anglais (key words)
- Le texte doit être subdivisé selon le système décimal et ne doit pas dépasser 3 niveaux exemples : (1. - 1.1. - 1.2. ; 2. - 2.1. -2.2. - 2.3. - 3. - 3.1. - 3.2. etc.)
- Les références des citations sont intégrées au texte comme suit : (L'initial du prénom suivi d'un point, nom de l'auteur avec l'initiale en majuscule, année de publication suivie de deux points, page à laquelle l'information a été prise). Ex : (A. Kouadio, 2000 : 15).
- La pagination en chiffre arabe apparait en haut de page et centrée.
- Les citations courtes de 3 lignes au plus sont mises en guillemet français («…. »), mais sans italique.

N.B. : Les caractères majuscules doivent être accentués. Exemple : État, À partir de …

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

Références bibliographiques

Ne sont utilisées dans la bibliographie que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, zone titre, lieu de publication, zone éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif.

Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté entre guillemets et celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une presse écrite est présenté en italique. Dans la zone éditeur, on indique la maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2nde éd.).

Les références des sources d'archives, des sources orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

- Pour les sources orales, réaliser un tableau dont les colonnes comportent un numéro d'ordre, nom et prénoms des informateurs, la date et le lieu de l'entretien, la qualité et la profession des informateurs, son âge ou sa date de naissance et les principaux thèmes abordés au cours des entretiens. Dans ce tableau, les noms des informateurs sont présentés en ordre alphabétique
- Pour les sources d'archives, il faut mentionner en toutes lettres, à la première occurrence, le lieu de conservation des documents suivi de l'abréviation entre parenthèses, la série et l'année. C'est l'abréviation qui est utilisée dans les occurrences suivantes :
  Ex. : Abidjan, Archives nationales de Côte d'Ivoire (A.N.C.I), 1EE28, 1899.

- Pour les ouvrages, on note le NOM et le prénom de l'auteur suivis de l'année de publication, du titre de l'ouvrage en italique, du lieu de publication, du nom de la société d'édition et du nombre de page.
  Ex : LATTE Egue Jean-Michel, 2018, *L'histoire des Odzukru, peuple du sud de la Côte d'Ivoire, des origines au XIX^{e} siècle*, Paris, L'Harmattan, 252 p.

- Pour les périodiques, le NOM et le(s) prénom(s) de l'auteur sont suivis de l'année de la publication, du titre de l'article entre guillemets, du nom du périodique en italique, du numéro du volume, du numéro du périodique dans le volume et des pages.
  Ex : BAMBA Mamadou, 2022, « Les Dafing dans l'évolution économique et socio-culturelle de Bouaké, 1878-1939 », *NZASSA*, N°8, p.361-372.

NB : Les articles sont la propriété de la revue.

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

SOMMAIRE

LANGUES, LETTRES ET CIVILISATIONS

Études hispaniques

1. **Les enjeux sociaux et économiques de l'émigration des populations mexicaines aux États-Unis (1994-2024)**
Alexandre MOUSSAVOU…… **1-20**

Études germaniques

2. **La question des rencontres interculturelles dans la littérature afro-allemande dans *Die Dinge, die ich denke während ich höflich lächle…* (2011) de Sharon Dodua Otoo et *Deutsch sein und Schwarz dazu* (2016) de Theodor Michael Wonja**
Eckra Lath TOPPE & Kobenan Kouman Benoit KOFFI…… **21-32**

Anglais

3. **Textbook Evaluation in Côte d'Ivoire: The Case of *English For All* 3è *Students' Book***
Siéllé SORO …….. **33-47**

4. **Questioning Interdisciplinarity between Anglophone Literature and Psychology at Université Joseph KI-ZERBO (UJKZ)**
Wôkoudo Marcel MASSIMBO & Alexis Beli NEBIE …….. **48-63**

5. **L'analyse des besoins dans la Formulation des Objectifs d'un Cours d'Anglais de Spécialité : une étude cas**
KOUASSI Kouassi Théodore …… **64-79**

6. **Social Depravation: Case of Prostitution in Amma Darko's *The Housemaid***
N'Dri Denis N'GORAN, Bi Youan Mathurin TRA & Evrard AMOI…… **80-88**

7. **A Call for a New Order: The Rise of a New Breed of Women the Quest for Power in Mawugbe's *In the Chest of a Woman***
Ayélé Fafavi d'ALMEIDA ……..... **89-102**

Lettres Modernes

8. **L'étude de la pratique de l'excision dans la littérature guinéenne et son impact éducatif**
Abdoul Karim CAMARA……..…….... **103-113**

9. **Étude comparée du syntagme épithétique de trois langues gur : le kabiyè, le moba et le gulmancema**
Assolissim HALOUBIYOU & Djahéma GAWA …….... **114-125**

10. **L'évocation dans la poésie d'Akagah Djonginyo : Les cas de « Repères I » et « Repères II »**
Catherine NSE NZE épouse MBENG…… **126-139**

11. **Difficultés de l'apprentissage de la production écrite : Cas des apprenants du niveau B1, B2 et C1, C2 au département de français à la faculté de pédagogie de Waddan**
Balla BERETE…… **140-149**

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

12. Enjeu et défi de l'apprentissage de la littérature française dans les universités tchadiennes
Sylvain REOUTAREMS…… **150-162**

13. La violence poétique chez Lautréamont dans *Les Chants de Maldoror*
Lassana NASSOKO…… **163-171**

COMMNUNICATION, SCIENCE DU LANGAGE, ARTS ET PATRIMOINE

Sciences du langage et de la communication

14. Le retard de langage chez l'enfant : le rôle des écrans de smartphones et de la télévision
Yannick Lionel Mahougbé MONGBO …….. **172-182**

15. Morphosyntaxe des adpositions du marka
DAO Nébremy…… **183-203**

16. Hibernation des référentiels de VAE des alphabétiseurs : vers l'abandon d'un catalyseur de promotion des langues maternelles tchadiennes ?
Dionnodji TCHAÏNÉ……..... **204-220**

Arts et Action Culturelle

17. Les représentations sociales de l'insécurité dans les Écoles du district d'Abidjan
Ignace Yéby NCHO……..…….. **221-234**

18. Regard prémonitoire l'artiste Alpha Blondy sur la crise postélectorale en Côte d'Ivoire
Hermann Guy Roméo ABE …… **235-245**

SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Archéologie

19. L'archéologie de la vallée à l'ère des SIG : Résultats des premières reconnaissances aériennes du site Belli Thiowi 1 (Sénégal, Afrique de l'ouest)
Amadou THIAM, Ibrahima Oumar SY, Fodé DIAKHO, Djiby TINE, Mbemba Fabou DOUMBOUYA, Harona SOGUE & Cheikh DIEYE…… **246-263**

20. Connivences entre archéologie et patrimoine culturel immatériel en Afrique : quelques réalités du terrain en contexte burkinabè
Noaga BIRBA……..... **264-281**

Histoire

21. Histoire quantitative de l'appui budgétaire de l'UE au Burkina Faso (2000-2020)
Inoussa DIANDA, Boukaré OUEDRAOGO & Guetawendé Nathanael YAMEOGO …… **282-299**

22. Le Crédit de la Côte d'Ivoire (CCI) dans le secteur immobilier à l'époque coloniale (1955-1960)
Sontia Victor Désiré COULIBALY, Kassy Stanislas Herman EHOUMAN & Konan Samuel N'GUESSAN…….. **300-311**

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

23. Les mercenaires dans la crise militaro-politique en Côte d'Ivoire (2002-2011)
Nahoua Karim SILUE…… **312-330**

24. Le foncier urbain au Burkina Faso : une arnaque du peuple contre le peuple
Inoussa YELBI…… **331-347**

25. Peuplement Agni alangoua et Denkyira dans le Bas-Bandama : des origines au XIX^e siècle
Kouadjané Basile BRIMIAN …….. **348-364**

26. La vie sociopolitique de Kadioha en pays sénoufo de Côte d'Ivoire : des origines à 1898
OUATTARA Yacouba…… **365-377**

27. Le mariage atonvle en pays baoule (Centre de la Côte d'Ivoire) de l'exode à nos jours
KOUAME Amani & KOFFI Ignace ……... **378-386**

28. Stratégies et caractéristiques du mariage chez les Degha, des origines au XX^e siècle
Kouakou Kra ATTA…… **387-396**

29. La III^e république du Togo : de la présidentialisation à l'ouverture démocratique (1980-1991)
Yao Edem ASSEGBE…… **397-414**

30. Le peuplement du pays sénoufo : exemple de Dikodougou, la cité des Koufolo dans le Nord de la Côte d'Ivoire (1710-1896)
YEO Nonhondon, M'BRAH Kouakou Désiré &
OUATTARA Fonni N'Golo Youssouf…….... **415-427**

Géographie

31. Le Train Express Régional (TER) dans le système de mobilité dakarois : quelle intégration ?
Malick NDIAYE & Antoine CRILLON…….. **428-441**

32. Pression humaine et changement climatique, véritable tandem pour la dynamique des terres : le cas du bassin versant de Yao dans le département de Fitri au Tchad
Model DJEMON & Abiezer Kadmiel DJANGRANG…… **442-459**

33. Dégradation par l'érosion hydrique des quartiers Maman Mboualé et Ngamakosso (arrondissements 6 Talangaï), Jacques Opangault et Mont Boukiero (arrondissement) 9 Djiri au nord de Brazzaville (Congo)
René NGATSE & Léonard SITOU…… **460-476**

34. La société gabonaise d'entreposage des produits pétroliers (sgepp), un maillon défaillant de la chaîne logistique des produits raffinés blancs ?
Epiphane MOUVONDO…… **477-495**

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

35. La gestion décentralisée des forets classées dans les alentours de Bamako, au Mali
Diakaridia SIDIBE **496-511**

36. Effets de l'aménagement et de l'urbanisme spontanés sur l'organisation du quartier Ngamakosso à Brazzaville
Robert NGOMEKA **512-526**

37. Dynamique socioeconomique des périphéries de la ville de Lomé : le cas d'Agoe-Nyive
Eyanah ATCHOLE..... **527-540**

Philosophie

38. La philosophie négro-africaine et renaissance de l'Afrique selon Cheik Anta Diop : rupture ou continuité ?
OLAME HOUMINA Patrice..... **541-554**

39. La COP 28 : et quand un ''pyromane'' dirigeait les pompiers…
Dimngar ALNDINGANGAR & Salomon KELGUE **555-574**

40. Action et ontologie chez hans jonas : le faire, l'être et le devenir
Ousmane NGOM & Guène FAYE **575-589**

Anthropologie et sociologie

41. Facteurs explicatifs de la persistance de la féminisation du VIH et le sida
Aboubacar DABILOUGOU, Blahima KONATE & Roger ZERBO..... **590-606**

42. Rites agraires et gestion des risques agricoles : Les pratiques en milieu rural au sud-Benin
Comlan Julien HADONOU & Salihou Henri SOHOUGAN..... **607-625**

43. Auto-hébergement des élèves du post-primaire et du secondaire dans la commune de Koudougou (Burkina Faso)
Rasmané ZALLÉ, Aboubakar Sidiki SEGDA & Ibrahima TRAORÉ **626-642**

44. L'économie de guerre : cas de Fréderic Bitsangou, dans le pool au Congo Brazzaville
Rock OKIEMBA..... **643-653**

45. Déterminants de la faible adoption des énergies solaires par les populations rurales de Gregbeu
Koffi KONAN, Mamadou SANOGO, Alexis KOFFI & Kouassi Jean Charles GUESSEND..... **654-675**

46. Les politiques publiques d'aide à l'emploi des jeunes à la croisée des logiques d'acteurs
Kamenan A-Michael EHOUMAN..... **676-693**

47. Régulation de contrôle et désaffection syndicale des conducteurs de motos-taxis à Ngaoundéré
Catherine NGONO **694-712**

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

48. Contexte de crise sécuritaire et violences faites aux enfants au Burkina Faso
Siaka GNESSI..... **713-725**

49. Dynamiques et reconstruction sociale d'une qualité différentielle de l'« Attiéké de Grand-Lahou » à Lahou 2
Bissè Blanche Danielle N'guessan ADOH..... **726-743**

50. Pouvoirs publics et question de la vente des médicaments dans les formations sanitaires
Martin NOMO..... **744-767**

51. Socio-histoire des tentatives de réformes de l'enseignement supérieur et la recherche scientifique au Gabon : entre attentisme des acteurs et déficit de volonté politique
Georges MOUSSAVOU..... **768-787**

52. Stratégie de gestion du personnel de l'entreprise MMCI en période de crise postélectorale de 2010-2011 à Abidjan (Côte d'Ivoire)
Dja Flore KOUASSI-LAGO, Serge N'guessan KOUASSI, Bintou TIOTE & Lacina COULIBLY..... **788-798**

Psychologie

53. Processus psychodynamiques de l'addiction aux drogues chez les élèves du post-primaire au Burkina Faso
Koudregma Clément RAMDE & Aboubacar BARRY..... **799-814**

54. Influence de la charge de travail sur l'engagement du personnel du centre régional des œuvres universitaires de l'université Abdou Moumouni de Niamey
Abdourahamane BASSIROU..... **815-829**

55. Représentation de la maladie, vécu et estime de soi des personnes atteintes d'albinisme au Togo
Kossi Blewussi KOUNOU, Giovanni Louis Kokou de SOUZA & Koussaké KOMABTE..... **830-842**

56. Apport de la psychologie cognitive dans la Co-construction des savoirs pour un enseignement-apprentissage efficace
Micheline KIENOU & Paul Marie BAYAMA..... **843-854**

Science de l'éducation

57. Qualité du système éducatif et transition de l'école-collège à l'IDEN du 1er Arrondissement de N'Djamena / Tchad
Nathaniel FOCKSIA DOCKSOU & Abraham DAGUE..... **855-877**

58. Postures technopédagogiques d'enseignants du secondaire ivoirien face au numérique
Mohamed Tidiane OUATTARA & Soungari YÉO..... **878-896**

59. Pratiques de médiation en milieu scolaire : des conflits aux accords de paix
Bréhima Salah TRAORE, Moctar SIDIBE & Cheick Oumar TRAORE..... **897-910**

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

Hibernation des référentiels de VAE[1] des alphabétiseurs : vers l'abandon d'un catalyseur de promotion des langues maternelles tchadiennes ?

Dionnodji TCHAÏNÉ
Centre d'Etude des Langues du Tchad / FLLAC,
Université de N'Djamena (Tchad),
Email : diontchaine@gmail.com

Résumé

Les mécanismes de promotion des langues nationales/maternelles sont divers et variés : description, codification, standardisation, documentation, définition en objet et outil pédagogique, etc. Les activités d'alphabétisation, menées souvent par des non professionnels, participent de cette dynamique et visent l'implication des locuteurs d'une langue donnée pour son développement. La reconnaissance de l'engagement des alphabétiseurs amateurs par le biais du processus de valorisation des acquis de l'expérience(VAE), se veut une approche par laquelle dans un laps de temps, cette catégorie d'intervenants bénéficierait d'une reconnaissance de sa contribution à la promotion des langues maternelles et jouir des retombées de ceci par une insertion socio-professionnelle suivant un cadrage normé. Or, ce processus entamé au Tchad dès 2017 par la production de différents documents de cadrage et d'orientation s'est estompé en 2022 juste après la finalisation de l'élaboration et la production des référentiels censés favoriser son implémentation. Le présent article de synthèse vise à présenter la quintessence les référentiels de métier, de compétences, de formation et de certification avec focus sur le cadre législatif et règlementaire en tant que document de définition des mécanismes institutionnels et organisationnels de mise en œuvre de la VAE et questionner le désintéressement subit des acteurs étatiques, initiateurs du processus.

Mots-clés : acquis de l'expérience – alphabétisation – langues nationales/maternelles – valorisation.

Hibernation of literacy teachers' VAE repositories: towards the abandonment of a catalyst for the promotion of Chadian mother tongues ?

Abstract

The mechanisms for promoting national/mother tongue languages are diverse and varied: description, codification, standardization, documentation, definition as an object and educational tool, etc. Literacy activities, often carried out by non-professionals, are part of this dynamic and aim to involve speakers of a given language for its development. The recognition of the commitment of amateur literacy teachers through the process of valorization of acquired experience (VAE), is intended to be an approach by which, over a period of time, this category of stakeholders would benefit from recognition of its contribution to the promotion of mother tongues and enjoy the benefits of this through socio-professional integration following a standardized framework. However, this process started in Chad in 2017 with the production of various framing and orientation documents faded in 2022 just after the finalization of the development and production of the benchmarks supposed to promote its implementation. This summary article aims to present the quintessence of professional, skills, training and certification standards with a focus on the legislative and regulatory framework as a document defining the institutional and

[1] Valorisation des Acquis de l'Expérience (VAE) / Exploitation of the acquired experience

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

organizational mechanisms for implementing VAE and question the sudden disinterest of state actors, initiators of the process.

Keywords: acquired experience – literacy – national/mother tongues – valorization.

Introduction

La mise en œuvre de la VAE des animateurs en alphabétisation du Tchad est fondée sur la définition d'un **cadre législatif et réglementaire** qui ambitionne de fixer le socle normatif sur lequel cela se reposerait comme dans d'autres pays. Les référentiels de métier, de compétences, de formation et de certification élaborés avec l'appui technique de l'Antenne Unesco au pays, participent du maillage d'un dispositif de développement du concept -la VAE- en vue de sa mise en œuvre éventuelle.

Le cadre législatif et règlementaire, que nous présentons ici, est un document d'orientation qui informe sur les principales options retenues pour la VAE et décline les modalités de leur application dans un environnement où il n'existe pas des conditions de réussite préalablement définies : la reconnaissance du corps des animateur d'alphabétisation par les instances de l'emploi (la Fonction Publique notamment), la définition du type et du niveau du diplôme à délivrer, un établissement accrédité pour le faire, etc. Ce qui a laissé poindre à l'horizon une inertie dans le déploiement du dispositif, pourtant élaboré sur demande de l'autorité habilité, en l'occurrence le Ministère de l'Education Nationale, avec le concours, tant des partenaires technique et financier que des acteurs nationaux intervenant dans le sous-secteur de l'AENF[2].

Les lignes qui suivent, présenteront les résultats des travaux préliminaires qui ont guidé le déroulement des activités lors de différents ateliers de productions de la série de cinq documents de cadrage à l'étude : le Référentiel de Métier, le Référentiel de Compétences, le Référentiel de Formation, le Référentiel de Certification et, bien évidemment, le Cadre Législatif et Règlementaire.

1. Contexte et justification

La qualification des personnels de l'éducation, en particulier ceux de l'alphabétisation constitue, pour le système éducatif tchadien, une des conditions essentielles pour réaliser les

[2] Alphabétisation et Education Non Formelle

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

ODD, notamment les cibles de l'ODD 4 et constituer le capital humain nécessaire au développement socio-économique du pays.

Le Projet de Revitalisation de l'Education de Base et de l'Alphabétisation au Tchad (PREBAT) extrait de la Stratégie Intérimaire Pour l'Education et l'Alphabétisation (SIPEA) 2013-2015 est conçu comme une réponse aux nombreux défis du système éducatif tchadien et comporte une composante entière consacrée à l'amélioration de la qualité de l'enseignement. Cette composante se décline en plusieurs sous-composantes dont la Sous-Composante n° 2, relative à la formation qualifiante et continue, qui recommande le développement d'outils et la formation en ingénierie éducative au profit des formateurs de formateurs.

La disponibilité de ressources humaines de qualité est, en effet, un des facteurs déterminants de l'éradication de l'analphabétisme qui touche plus 78% de jeunes et d'adultes du pays. Ce processus a impliqué une démarche systémique consistant à développer, entre autres, l'alphabétisation, la professionnalisation des ressources humaines et à renforcer la promotion des langues nationales.

Dans le même esprit, le Plan National de Développement de l'Alphabétisation et de l'Education Non Formelle (PNDAENF) abordait la problématique de la formation des animateurs d'alphabétisation et d'éducation non formelle. Les animateurs en Alphabétisation et Education non formelle (AENF), développent pendant longtemps des compétences qui ne sont pas capitalisées et/ou reconnues. C'est pourquoi le Tchad avait voulu s'inspirer du modèle sénégalais[3] de bonnes pratiques, notamment en matière de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

Dans cette optique, les documents de référence ne devraient pas véhiculer ou renforcer l'idée d'un sous-secteur à minima, mais s'inscrire dans une vision holistique de l'éducation plaçant l'alphabétisation au sein des modèles d'apprentissage qui s'imbriquent et se complètent pour aboutir à une construction systémique, intégrée et diversifiée du système éducatif tchadien.

La VAE apparaît, pour le Tchad, comme un instrument de politiques publiques en matière de gestion des compétences et d'emploi, mais aussi d'amélioration de la qualification des animateurs et partant de la qualité des apprentissages dans l'AENF. Ce faisant elle devrait

[3] Le Bureau Unesco-pays (basée à Yaoundé au Cameroun) avait recruté, en effet, pour la production de différents référentiels, un Expert sénégalais (Samba Diary NDYAYE, du cabinet PDEA (Plateforme de Recherche et d'Actions pour le Développement de l'Education en Afrique).

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

favoriser l'insertion des acteurs de ce sous-système éducatif à l'emploi structuré. Il s'agissait, par ce biais, de doter le pays d'outils de formation et de certification normalisés adaptés aux réformes en profondeur en cours dans le système éducatif.

2. Objectifs visés par le dispositif de VAE

L'élaboration des documents de référence a eu pour objectif principal de développer un cadre conceptuel et méthodologique, des outils pratiques et opérationnels, des instruments institutionnels règlementaires pour la mise en place d'un dispositif de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) des animateurs en alphabétisation. Ce qui devait leur offrir l'accès à un système de certification, de reconnaissance de leurs compétences et à des diplômes.

Le dispositif devrait également permettre :

- aux opérateurs en alphabétisation de disposer de ressources humaines qualifiées, d'une part et de réduire les coûts et le temps de la formation des acteurs de l'AENF, d'autre part ;
- aux institutions de formation des enseignants de disposer des outils pertinents pour exercer pleinement le rôle que leur confèrent les pouvoirs publics en matière de formation des personnels de l'éducation tant au niveau formel que non formel ;
- au système éducatif tchadien de satisfaire la demande en matière de formation et de reconnaissance des compétences ;
- à l'Etat tchadien d'offrir aux jeunes et aux adultes situés hors du système formel des opportunités d'apprentissage tout au long de la vie et de répondre ainsi à un enjeu social et économique vital pour le développement du pays ;
- aux personnels enseignants de l'AENF d'avoir une reconnaissance de leurs savoirs, savoir-faire et savoir-être transférables dans d'autres contextes et d'assurer ainsi, leur développement personnel et professionnel ;
- aux Organisations de la Société civile (OSC) d'utiliser de façon optimale les compétences des acteurs de l'AENF.

3. Méthodologie

A partir d'une recherche documentaire, nous sommes arrivé à constituer une banque de données sur les différents référentiels élaborés aux fins de promouvoir la VAE au Tchad. Ce que nous présentons dans cet article de synthèse qui vise analyser le bienfondé de ces documents références et interroger sur leur quasi-abandon par initiateur.

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

En fait, le développement des outils de la VAE des alphabétiseurs s'était inscrit dans le cadre du CAP/ED Tchad, dont l'objectif est de renforcer les capacités pour l'Education en général mais particulièrement, chez les intervenants en AENF. L'élaboration des documents de référence y relatifs, fut fondée sur une approche participative, inclusive et concertée qui privilégiait la valorisation de l'expertise nationale. Elle a été adoptée pour optimiser les ressources disponibles dans le pays et articuler le projet avec la dynamique de réforme en cours dans le système éducatif tchadien, conformément aux Objectifs de Développement Durable (ODD4), pris en charge par le PREAT[4] en cours.

Le modèle théorique de développement des référentiels (*Figure 1*) fut basé sur une démarche systémique, intégrée et itérative qui spécifie la nature et délimite le champ de chaque référentiel, d'une part et définit les relations organiques et fonctionnelles entre chaque référentiel et les autres, d'autre part[5]. Ces outils sont articulés à un cadre institutionnel, législatif et réglementaire qui en garantit la valeur juridique.

Figure 1. Modèle théorique de développement des documents de référence

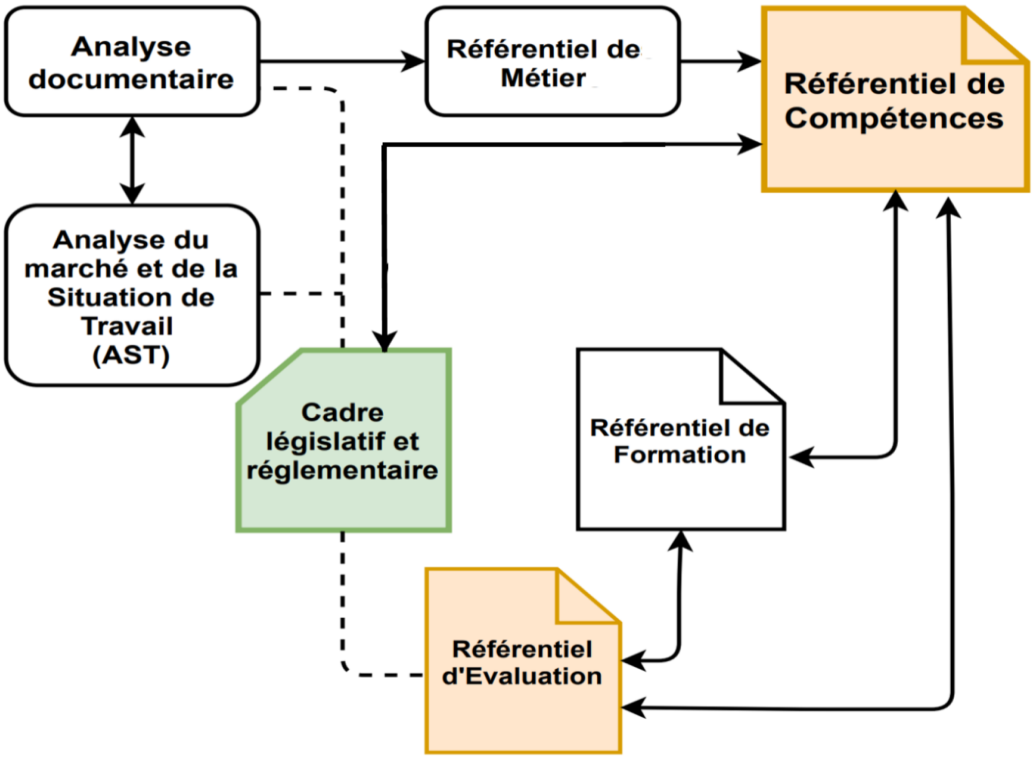

Sources : Cadre règlementaire et législatif de la VAE

[4] Projet de Renforcement de l'Education et de de l'Alphabétisation au Tchad
[5] Document source

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

4. Les référentiels en question : qu'en retenir ?

L'animateur en alphabétisation est toute personne chargée de l'alphabétisation/formation des apprenant.e.s, appelé.e.s aussi participant.e.s, dans un centre ou classe d'alphabétisation et/ou un centre d'éducation de base non formelle.

La personne exerce ainsi un métier de formation au développement à l'endroit des membres des communautés n'ayant pas acquis, le plus souvent, une éducation/formation de base complète. Pour ce faire, un certain nombre de connaissance, d'aptitudes, d'attitudes lui sont requises afin de réussir mission. En effet la valeur du titre de qualification professionnelle lié au métier d'animateurs en alphabétisation sera garantie par son statut légal et les droits qui l'accompagnent. Le statut, les devoirs et les droits précisent les conditions d'emploi, de travail et le salaire de base sont à déterminer et/ou adosser à la réglementation ou les conventions de travail en vigueur.

A noter que les modèles des référentiels élaborés tirent leur substance du Cadre Sous-Régional Ouest-africain[6] des formations qui en est un substrat. Et, cela a justifié les similitudes dans les approches et les méthodes. Le tout cherchant à instaurer une cohérence, une logique et une plus grande transparence des certifications. C'est en cela que les différents référentiels, soit quatre au total, dont les quintessences sont présentées ci-après ont été élaborés pour cadrer l'exercice de la fonction d'animateur d'alphabétisation au Tchad.

2.1. Du référentiel de métier

Le référentiel de métier a visé à décliner un ensemble d'outils et des compétences dont devrait faire preuve tout animateur investi de la mission d'accompagnement des participant.e.s dans tout processus d'alphabétisation, en ce qu'il est un document d'orientation. En effet, le métier d'animateur en alphabétisation est défini par un ensemble de principes et de méthodes, de techniques et d'outils par lesquels l'on planifie, déroule et évalue des programmes d'alphabétisation en vue de développer chez des personnes analphabètes de nouvelles compétences en littératie (lecture et écriture) en numératie (calcul, mesure, résolution de problèmes) en lien avec leur développement socio-économique et qui leur offre des opportunités d'apprentissage tout au long de la vie.

[6] Documents de référence soumis par l'Expert requis aux participant.e.s aux différents travaux de conception/production des quatre référentiels ici présentés.

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

Outre les compétences instrumentales (littératie et numératie), le métier d'animateur en alphabétisation englobe des offres, et/ou des alternatives éducatives qui sont aussi variées que les techniques de production, de transformation, de commercialisation, de protection de l'environnement, de prévention en santé et hygiène, les TIC, la promotion de la démocratie, la paix, etc. D'où, l'alphabétisation fonctionnelle promue en contexte tchadien.

2.2. Du référentiel de compétences

Plusieurs définitions sont données au concept/notion de compétences par la littérature y afférente. Cependant, l'on retiendra que les compétences décrivent un ensemble intégré de connaissances déclaratives, d'aptitudes procédurales et d'attitudes socio-affectives mobilisées dans l'exécution d'un bloc de tâches complexes et significatives en situation de travail.

Elles renvoient à des activités concrètes, pratiques, bien circonscrites, directement liées à l'exercice d'un métier, notamment celui d'animateur en alphabétisation dont il s'agit ici. Pour ce faire, le **référentiel de compétences** définit l'ensemble des compétences de base requises pour exercer convenablement le métier d'animateur en alphabétisation, surtout, en alphabétisation fonctionnelle. Ses ambitions sont multiples et visent entre autres :

- construire un programme de formation cohérent et/ou améliorer un programme de formation existant ;
- baser la formation sur une démarche collaborative autour d'objectifs communs ;
- mettre en cohérence l'évaluation et la formation.

En fait, ce document devrait permettre d'améliorer la reconnaissance du diplôme par différents acteurs et d'apporter une meilleure lisibilité ainsi qu'une juste valorisation de la formation des animateurs et animatrices d'alphabétisation.

2.3. Du référentiel de formation

Le **référentiel de formation,** comme les précédents**,** vise à fournir les ressources et éléments de cadrage nécessaires en vue de former des personnels aptes à exercer le métier d'animateur en alphabétisation. Pour ce faire, il définit les processus par lesquels les compétences de base seront développées chez l'animateur en alphabétisation. Il se veut un cadre de référence à caractère prescriptif conçu à partir du référentiel de métier suivant une démarche itérative qui a pris en compte les besoins de formation, la situation de travail, les objectifs d'apprentissage ainsi que les ressources didactiques utiles à la formation. A cet effet, il accompagne, plus largement, l'implantation du curriculum dans le système de formation des enseignant.e.s de

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

l'éducation de base et la professionnalisation des enseignant.e.s en matière d'alphabétisation particulièrement.

2.4. Du Référentiel de Certification

Dans la lignée des documents de cadrage et d'orientation présentés, le référentiel de certification vise à mettre en place un cadre de diplomation par la VAE pour les animateurs en alphabétisation. Sa démarche est fondée sur un système de mesure et d'évaluation des compétences, conformément au Référentiel de Compétences dont la quintessence est précédemment présentée. En cela, la VAE est considérée comme : « un processus par lequel on atteste et certifie les acquis de l'expérience d'une personne en vue de lui délivrer un diplôme, un certificat de qualification ou un titre à finalité professionnelle enregistrés dans le répertoire national des certifications professionnelles[7] ».

Par certification donc, l'on entend le processus qui consiste à évaluer, suivant des mécanismes variés et à définir par les services compétents du ministère à charge de l'éducation nationale et donc de l'alphabétisation, et à attester, par un titre de qualification les compétences de l'animateur en alphabétisation. De ce fait, elle devrait produire les mêmes effets que les modes d'évaluation et de certification des aptitudes et compétences dans des situations de formation professionnelle initiale.

De ce qui précède, il ressort de la présentation des quatre référentiels, qu'ils apparaissent, en fait, comme un continuum de documents de référence qui encadrent avec le cinquième, notamment le Cadre législatif et règlementaire, la reconnaissance et la mise en œuvre du processus VAE, en divers contextes et, notamment au Tchad dont il est question ici.

Qu'est-ce qui caractérise le cadre législatif et règlementaire en tant que substrat pour l'implémentation du processus de VAE en contexte tchadien ?

3. Etapes de la production et du Cadre Législatif et Règlementaire

Les questions qui ont balisé le processus de construction du cadre législatif et réglementaire sont entre autres :

- Quel est le système de certification au Tchad ?

[7] Document source : Référentiel de Certification

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

- quel est le système de classification en vigueur dans les métiers ou professions de l'enseignement ?
- Quelles sont les catégories de personnels enseignants dans l'éducation de base (enseignement primaire, alphabétisation, éducation non formelle au Tchad ?

Pour y répondre l'équipe de production avait procédé à :

1) La définition des objectifs visés par la cadre législatif et règlementaire ;
2) L'analyse des cadres institutionnels, législatifs et des textes règlementaires existants dans le pays et pouvant offrir des opportunités d'insertion de la VAE ;
3) La présentation des options …

En vue de réussir cet exercice fastidieux, il s'impose une découpe notionnelle pour une meilleure appréhension des enjeux qu'impliquent l'élaboration du Cadre législatif et règlementaire en tant que document de définition, d'orientation, en somme, de cadrage de l'implémentation de la VAE au Tchad.

3.1. Clarification des concepts de base

La définition d'un cadre légal de la VAE exige une clarification des concepts de base qui structurent le processus et du profil de l'animateur en alphabétisation. Il s'agit essentiellement de :

- **Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)**

C'est une procédure permettant à toute personne, quels que soient son âge, son niveau d'étude et son statut, de faire valider son expérience professionnelle pour l'obtention d'un diplôme, d'un titre ou d'un certificat de qualification professionnelle.

- **Certification**

La certification consiste à recueillir et à analyser, sur la base de critères et indicateurs préalablement définis et au moyens d'instruments de mesure valides, des informations sur les compétences du candidat à la VAE (l'animateur en alphabétisation en contexte) en vue de prendre une décision portant sur la validation totale, la validation partielle ou non validation. Elle permet à l'organisme certificateur de délivrer, aux lauréat.e.s, un titre ou certificat de qualification professionnelle (diplôme) authentifiant leurs compétences par rapport à des normes de référence.

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

La certification se présente sous la même forme quelle que soit sa modalité d'obtention et produit les mêmes effets.

- **Qualification professionnelle**

Cette notion renvoie à l'aptitude qu'a développée une personne afin d'exercer un métier ou occuper une fonction ou un poste déterminé.

- **Animateur en alphabétisation**

On entend par animateur en alphabétisation, appelé encore facilitateur, moniteur ou alphabétiseur, une personne ayant ou non les compétences requises pour planifier, mettre en œuvre et évaluer des activités d'alphabétisation -fonctionnelle- et appuyer le développement communautaire.

Au Tchad, il était choisi parmi les instituteurs chevronnés ayant acquis une solide expérience en matière d'enseignement ou parmi les cadres de la chaîne pédagogique (Conseillers pédagogiques et Inspecteurs).

Avec les nouvelles orientations stratégiques, l'animateur en alphabétisation doit :

- avoir fréquenté le cycle fondamental de 10 ans (ayant ou non le BEF ou son équivalent) ou être un néo-alphabète ;
- utiliser couramment à l'écrit et à l'oral la langue d'alphabétisation (nationale et/ou étrangère) ;
- avoir des compétences en animation de centres/classes d'alphabétisation.

Les principales tâches qui lui incombent dans l'exercice de ses fonctions sont :

- la gestion administrative des centres/classes d'alphabétisation ;
- le recueil et l'analyse des besoins de formation ;
- la planification des activités de formation ;
- la mise en œuvre des activités de formation ;
- le suivi évaluation des activités du centre ;
- la mobilisation communautaire autour des projets de développement ;
- l'accompagnement des communautés dans les projets de développement local ;
- la pérennisation des acquis et des bonnes pratiques (post-alphabétisation) ;
- la recherche-action participative ;
- le plaidoyer auprès des partenaires en faveur de l'alphabétisation fonctionnelle.

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

3.2. Du cadre législatif et règlementaire de la VAE

Le cadre législatif et réglementaire, en complément au référentiels précédemment présentés, définit les bases légales de la certification de la qualification de l'animateur en alphabétisation, notamment les procédures de recevabilité et d'examen de la candidature à la VAE, la nature des documents exigés dans le dossier de candidature, les modalités par lesquelles les informations et les conseils relatifs à la VAE sont mis à la disposition du public, le statut et les critères de désignation des maîtres d'œuvre, les sources de financement et les types de dépense afférents à la mise en œuvre dudit dispositif.

Le cadre législatif et réglementaire peut être rattaché, par amendement ou modification, à des textes existants (décret, codes, etc.) qui prévoient la création de titre ou de diplôme de niveau équivalent. Le titre de qualification peut être intitulé : « **Certificat d'Aptitude à la Fonction de Facilitateur en Alphabétisation (CAFA)** » ou « **Certificat d'Aptitude à l'Alphabétisation Fonctionnelle (CAAF)** ou selon la convenance de premiers accrédités en temps opportun. Il était retenu qu'il est important de souligner que ce titre de qualification professionnelle à délivrer au nom de l'Etat doit être créé par décret et organisé par arrêté du ministre compétent en matière de certification, après avis des instances consultatives associant les opérateurs et les autres professionnels de l'AENF.

3.3. Dispositif organisationnel de la VAE

La mise en œuvre réussie de la VAE devrait se bâtir autour d'un dialogue politique constructif, une clarification et une distribution des rôles et des responsabilités des différentes parties prenantes. Ces rôles et responsabilités se répartissent sur deux niveaux d'intervention : un niveau stratégique et un niveau opérationnel bipolaire.

3.3.1. Le niveau stratégique

A ce stade, il est retenu que la mission incombe à la Direction Générale de l'Alphabétisation, de L'Education Inclusive et de la Promotion Civique (DGAEIPC). C'est l'institution chargée d'impulser et de piloter, sous la tutelle du Ministère de l'Education Nationale et de la Promotion Civique, le dispositif VAE. Cette responsabilité découle des attributions que lui confère le décret N° 714/ PR/PM/MENPC 2016[8] (article 21), notamment :

[8] Décret N° 714/ PR/PM/MENPC 2016 Portant Organigramme du Ministère de l'Education Nationale et de la Promotion Civique définit les attributions des Directions techniques nationale

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

- « la coordination, le suivi-évaluation et le contrôle de l'exécution des activités des Directions et Services communs placés sous son autorité ;
- l'organisation, la conception et l'élaboration des projets de lois, règlements, instructions et directives relatifs ou fonctionnement administratif et pédagogique des structures d'alphabétisation, de promotion des langues nationales et d'éducation inclusive.

Dans sa mission, la DGAEIPC travaillera en étroite collaboration avec les Directions centrales du Ministère de l'Education Nationale et de la Promotion Civique ainsi que les commissions techniques nationales, régionales et départementales chargées de la mise en œuvre de la VAE.

3.3.2. Le niveau opérationnel bipolaire

Il est constitué de deux pôles :

- La **Direction de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales (DAPLAN)** qui est l'institution chargée de « *L'application des règles et modalités de gestion des emplois des personnels d'alphabétisation* » (Article 23, Décret N° 714/ PR/PM/MENPC 2016) dont la mission devrait consister à :

- organiser et mettre en place, en collaboration avec la DNEC[9], le dispositif national de VAE ;
- élaborer et mettre en œuvre le plan d'action ;
- élaborer et dérouler le plan de communication sur les procédures de recevabilité des dossiers et l'évaluation ;
- confectionner et diffuser les outils de la VAE (guides du certificateur, de l'évaluateur et du candidat, etc.) ;
- appuyer les différentes commissions techniques ;
- superviser, en amont et en aval, le déroulement des activités ;
- suivre et évaluer le plan d'action ;
- dresser et partager des rapports périodiques de suivi des activités ;
- Etablir un rapport final ;
- Capitaliser le processus.

La DAPLAN mettra en place les commissions techniques nationales, régionales et départementales pour l'organisation et le suivi-évaluation de la certification en collaboration avec les opérateurs en alphabétisation et les autres partenaires. Il s'agit de travailler en étroite

[9] Direction Nationale des Examens et Concours

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

collaboration avec les services déconcentrés du Ministère de L'Eduction Nationale et de la Promotion Civique sont, notamment :

- les Académies de l'Education Nationale ;
- les Délégations Provinciales;
- les Inspections Départementales de L'Eduction Nationale et de la Promotion Civique (IDENPC) ;
- les Inspections Pédagogiques.

❖ **La Direction Nationale des Examens et Concours (DNEC)**

Cette direction est, dans le dispositif de ministère de l'éducation nationale, l'organe certificateur reconnu pour sa fonction légale de délivrance des titres de compétences dans certains ordres d'enseignement du pays. C'est l'institution chargée de :

- « La conception et l'élaboration des orientations relatives à la préparation des sujets des épreuves des examens et concours de l'Education Nationale ;
- L'organisation, le suivi et le contrôle des examens et concours de l'Education Nationale ;
- L'appui à l'organisation des examens et concours relevant des autres départements ministériels ;
- La confection, la sécurisation et la délivrance des diplômes nationaux de l'Education Nationale ; » (Article 33 du décret N° 714/ PR/PM/MENPC 2016).

Pour la circonstance, elle devrait avoir pour tâches spécifiques de :

- Coordonner, en collaboration avec la DAPLAN, le développement des instruments d'évaluation ;
- nommer le jury de validation en précisant sa composition, les rôles et responsabilités de ses membres ;
- superviser la certification ;
- publier les résultats de la certification ;
- délivrer les diplômes.

Tels sont prévus les mécanismes de déploiement de la VAE au sein des instances du ministère de l'éducation nationale. Les concepteurs ont néanmoins, pour donner plus de poids au concept, proposé d''envisager au besoin, la création d'un décret par les instances étatiques supérieures au ministère de l'éducation nationale.

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

Cette alternative devait conduire à l'élaboration d'un projet de décret relatif à la certification par la VAE et qui fixerait les conditions de délivrance de l'ensemble des titres, diplômes et certificat de qualification professionnelle, en sus de ceux de l'enseignement supérieur. Un tel décret devrait préciser :

- les conditions et procédures d'accès à la VAE, du dépôt de la demande de candidature, la désignation du jury à la décision de validation ;
- les activités des métiers, fonctions ou emplois concernés ;
- des compétences, associées à ces métiers, fonctions ou emplois attestant d'une qualification nécessaire à leur exercice de ;
- la durée minimale d'activité requise pour que la demande de validation soit recevable ;
- l'autorité ou l'organisme chargé délivrer le titre, diplôme ou certificat de qualification professionnelle ;
- le jury, sa composition, ses fonctions et prérogatives ;
- les dispositions régissant le diplôme, le titre ou le certificat de qualification ;
- les modalités de cet accompagnement des candidats ;
- les modalités de financement et d'utilisation des ressources mises à disposition ;
- les ministres chargés de l'exécution du décret.

Une fois le décret établi, le ou les Ministère(s) concerné(s) prendront des d'arrêtés d'application nécessaires à la mise en œuvre du dispositif, notamment ceux relatifs aux modalités d'organisation de la VAE, aux profils des candidats selon le diplôme postulé, etc.

En état de cause, l'animateur/facilitateur en alphabétisation qui voudrait souscrire au dispositif, bénéficierait d'un certain nombre d'obligations, dont entre autres :

- Le droit à une rémunération juste et correspondant au minima requis pour ses conditions de vie ;
- Le droit à la formation, en vue de lui permettre d'être apte à assumer son rôle, les animateurs ont droit à une formation initiale et continue tout au long de l'exercice de leur mission ;
- Le droit à la sécurité et à la protection

De l'autre côté, l'animateur en alphabétisation sera assujetti à un certain nombre de devoirs et d'obligations qui pourraient être :

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

- L'obligation de travailler selon les modalités et horaires de travail convenus par les termes du contrat qu'il a souscrit ;
- L'obligation d'honnêteté et de probité, donc, ne pas user de sa position pour influencer les apprenant.e.s à commettre des actes délictuels ;
- L'obligation de réserve et de discrétion.

A noter que ces droits et obligations sont régis par un contrat de travail signé avec un employeur (Etat, Opérateur en alphabétisation, Coordinateur de Projet, Dirigeants de Commune, etc.,) dont l'identité peut différer selon les réalités et les conditions de réalisation de la tâche.

Conclusion

Nul n'est besoin qu'il soit rappelé le rôle prépondérant des langues maternelles dans un processus d'apprentissage ce qu'elles sont le socle sur lequel se bâtit les mécanismes de développement des connaissances, tant pour les jeunes apprenant.e.s que pour les adultes engagés en alphabétisation. Les animateurs en alphabétisation, le plus souvent bénévoles, n'acquerraient une juste valorisation de leur métier que par un dispositif tel celui de la VAE. La noble initiative qui a conduit, les acteurs du système éducatif en général et ceux du sous-secteur de l'AENF en particulier, aux travaux d'élaboration de différents référentiels s'avérait fondée et paraissait l'ultime voie de promotion des alphabétiseurs. Ce qui par voie de conséquence devrait servir de catalyseur pour plus d'engagement dans les activités d'alphabétisation comme gage de promotion des langues maternelles et nationales.

La VAE, il est vrai, est un processus complexe qui implique des dimensions politiques, administratives, légales, techniques, économiques et financières. A ce titre, sa mise en œuvre requiert :

- l'engagement politique et financier de l'État : est-ce, ce qui a manqué jusqu'à date ?
- la mobilisation des principales parties prenantes publiques et privées ainsi que les partenaires sociaux et professionnels : est-ce, ce qui n'a pas marché, car n'ayant pas les coudées franches et les manettes nécessaire à un tel engagement ?
- la création d'un environnement légal : est-ce, ce que les services du ministère de l'emploi rechignent à faire ?
- la mise en action par les institutions publiques de gestion de la formation et des emplois (Ministères et structures rattachées, Directions techniques, divisions, etc.) : est-

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

ce, ce qui n'a pas fonctionné du fait de la faiblesse de la communication autour du bienfondé de l'initiative ?

- la prise en compte du marché du travail et de l'employabilité : est-ce, ce qui a manqué du fait que les perspectives d'embauche et de carrière pour la catégorie d'employés commis aux tâches y relatives ne concordent pas avec les priorités du pays ?

Les réponses possibles à toutes ces préoccupations, qui pourraient faire l'objet d'un travail de recherche ultérieur, ne s'avèrent pas une sinécure. Mais, l'on est à se demander, si c'était impossible de réaliser le déploiement du dispositif de VAE aux fins de promouvoir l'essor des langues nationales/maternelles en tant qu'outils de travail au service des alphabétiseurs quand on sait qu'elles sont les facteurs d'un apprentissage réussi tant pour les néo-alphabètes que pour les jeunes apprenant.e.s.

Références bibliographiques

FATIME Pamdegue, DJARANGAR Djita Issa, 2022, *Les langues tchadiennes dans les politiques linguistiques au Tchad: historique, état des lieux et perspectives pour une politique linguistique e5cace*. Annales Série A, Université de N'Djamena, p.49-54

Ministère de l'Education Nationale et de la Promotion Civique du Tchad, 2012, *Programme Minimal d'Alphabétisation au Tchad (PMA)*.

Ministère de l'Education Nationale et de la Promotion Civique du Tchad, 2015, *Plan National de Développement de l'Alphabétisation et de l'Education Non Formelle (PNDAENF).*

Ministère de l'Education du Sénégal, 2017, *Le Cadre d'Orientation Stratégique en Alphabétisation et éducation non formelle.*

Ministère de l'Education nationale du Sénégal, 2017, *Manuel de développement d'un dispositif de Validation des Acquis de l'Expérience du facilitateur en alphabétisation*.

République du Tchad, Décret n° 714/ PR/PM/MENPC/2016, portant organigramme du Ministère de l'Education Nationale et de la Promotion Civique.

UNESCO, 2006, *Alphabétisation et alphabétisme, quelques définitions*.

UNESCO, 2006, *Guide de formation des facilitateurs en alphabétisation et en éducation non formelle en Afrique*, 150 p.

ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

TADADJEU Maurice, SADEMBOUO Etienne et MBA Gabriel, 2004, *Pédagogie des langues africaines,* Yaoundé, Les éditions du CLA, 197 p.

TCHAÏNE Dionnodji, 2019, *Formation professionnelle des maîtres à l'enseignement en /des langues maternelles dans le primaire au Tchad : problèmes et perspectives*, Thèse de Doctorat PhD, Université de Yaoundé 1, 439 p.

TCHAÏNE Dionnodji, DOUMPA Mian-Asmbaye., 2022, « Communautarisme, assimilation culturelle et menaces d'extinction de certaines langues ethniques au Tchad », *Actes du Colloque Scientifique sur Le patrimoine matériel et immatériel tchadien : enjeux et perspectives*, dans Annales Série A, Université de N'Djamena, Hors-Série juillet 2022, p.176–189.

TCHAÏNE Dionnodji, DJIME Abderamane Abdou, 2023, *Projet de sauvegarde du miltu (PS_M). Rapport d'étude. Centre d'Etude des Langues du Tchad*, Département de Sciences du Langage, Université de N'Djamena, 99 p.